DP Newrest Wagons-lits
Montparnasse
17, rue André Gide
75015 Paris

Madame Lefebvre Nadine
DRH Newrest Wagons-Lits
Montparnasse
17, André Gide
75015 Paris

Paris, le 12/05/2015

Copie : F.Carpentier / L.Daimé

Objet : Droit d'alerte

Madame,

Les membres délégués du personnel Newrest wagons-lits Montparnasse, vous adressent un droit d'alerte concernant les conditions de travail et l'intégrité physique et morale des salariés.

Suite à la mise en place du logiciel PROSPER, (logiciel de gestion des dotations), nous avons constaté une nette dégradation des conditions de travail des salariés roulants.
Une sous dotation, ou une dotation inadaptée quasi permanente des stocks de vivres, de matériels et de boissons à bord des trains (Bar et Pro) rendent le service impossible. Les réajustements tardent ou sont inexistants.
Les salariés doivent gérer et tenter de pallier chaque jour au manque de stock et faire face aux clients de plus en plus mécontents, voir agressifs. Le stress est de plus en plus présent.

***Rappel de l'article* L.2313-2.**
Les DP disposent d'un droit d'alerte en cas « d'atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles dans l'entreprise qui ne serait pas justifiée par la nature de la tâche à accomplir ni disproportionnée au but recherché. Il en saisit immédiatement l'employeur. L'employeur procède sans délai à une enquête avec le ou les délégués, et prend les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation.

Nous vous rappelons également vos obligations légales en termes de protection physique et morale de vos salariés, en application des articles L4121-1 à 4 du Code du Travail.
Nous demandons plus de soutien et d'implication de la part de Newrest face à CRMS qui semble ne pas se rendre compte de la situation que vivent les agents roulants au quotidien.

Dans l'attente du retour des mesures que vous comptez prendre, veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Pour SUD

CFDT SPA

CFDT X. GRENIER

FO

Les membres délégués du personnel

CFDT R.F

CGT

FO

FO

FO

FO

F.O

F.O

P.B

F.O NL